



European Commission
against Racism and Intolerance
ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance



Déclaration commune CERD-ECRI Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Genève/Strasbourg, 21 mars 2024

Verene Shepherd, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), organe de l'ONU chargé de lutter contre le racisme, et Bertil Cottier, Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), instance du Conseil de l'Europe chargée de lutter contre le racisme, expriment leur profonde préoccupation et appellent à une action urgente et concertée pour lutter efficacement contre le discours de haine raciste, l'incitation à la violence, la déshumanisation du discours public et la discrimination raciale, conformément au droit international et européen en matière de droits humains.

L'utilisation de discours incendiaires et la large diffusion de contenus xénophobes, haineux et déshumanisants par des responsables politiques et autres personnalités publiques, en particulier par l'intermédiaire des médias sociaux, se généralisent dans diverses parties du monde, y compris en Europe. Ces phénomènes, indissociables des discriminations raciales profondément ancrées, de nature systémique, prennent des proportions alarmantes, ont déclaré la Présidente du CERD et le Président de l'ECRI.

« Il faut agir d'urgence pour briser la spirale de la violence raciste et de la discrimination raciale qui s'intensifie dans de trop nombreux États », a déclaré Bertil Cottier, Président de l'ECRI. « Échouer dans la lutte contre la haine ne fait qu'alimenter la haine. Échouer dans la lutte contre la discrimination raciale revient à ouvrir la voie à d'autres formes de discrimination raciale. Par leurs paroles et leurs actes, les responsables politiques et autres personnalités publiques portent en permanence une énorme responsabilité dans la formation de sociétés inclusives ou au contraire divisées », a-t-il poursuivi.

« Les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes d'ascendance arabe, les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les Roms sont les plus touchés par la discrimination raciale, le profilage racial par les représentants de la loi et les discours de haine raciste », a ajouté la Présidente du CERD. « Malgré les obligations internationales, en particulier celles découlant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et diverses recommandations générales du CERD, notamment la Recommandation générale n° 34 (Discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine, 2011), la Recommandation générale n° 35 (Lutte contre les discours de haine raciale, 2013) et la Recommandation générale n° 36 (Prévention et élimination du recours au profilage racial par les représentants de la loi, 2020), la discrimination raciale, le discours de haine raciste et la violence à caractère raciste continuent de faire leur apparition parce que nous sommes trop nombreux à refuser de croire aux droits humains et à la justice pour toutes et tous, même 75 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme », a-t-elle ajouté.

La priorité absolue doit être de prévenir et de combattre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Le CERD et l'ECRI sont profondément préoccupés par l'utilisation persistante et croissante et la normalisation du discours de haine raciste, des stéréotypes racistes et de l'incitation à la haine envers les minorités ethniques par les médias et dans le discours politique. Ces phénomènes peuvent conduire aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. L'engagement de la responsabilité et la tolérance zéro face aux discours politiques déshumanisants et autres propos haineux à motivation raciste peuvent et doivent contribuer à enrayer la dynamique explosive qui mène à des pratiques de représailles et à la descente inexorable dans un gouffre de violence et de tragédies.

En cette Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Présidente du CERD et le Président de l'ECRI appellent les États membres du Conseil de l'Europe et les États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale à respecter pleinement leurs obligations internationales et européennes, à condamner la discrimination raciale sous toutes ses formes et à veiller à ce que tous les actes de cette nature fassent l'objet d'une enquête et soient sanctionnés de manière adéquate et rigoureuse. Cela contribuera à garantir la justice pour les groupes lésés et marginalisés et à maintenir la paix dans le monde. Comme l'a dit avec force Nelson Mandela : *« La paix n'est pas simplement l'absence de conflit ; la paix est la création d'un environnement propice à l'épanouissement de tous, indépendamment de la race, de la couleur de la peau, de la croyance, de la religion, du sexe, de la classe, de la caste, ou de toute autre marque de différences sociales. La religion, l'ethnicité, la langue, les pratiques sociales et culturelles sont des éléments qui enrichissent la civilisation humaine et notre diversité. Pourquoi laisser tout cela donner naissance à la division et à la violence ? Ce faisant, nous avilissons notre humanité commune »*.

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale** ([CERD](#)) est l'organe conventionnel de l'ONU chargé de surveiller l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par ses 182 États parties. Il compte 18 experts indépendants.

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance** ([ECRI](#)) est une instance spécialisée dans le domaine des droits humains qui contrôle l'action menée contre le racisme et l'intolérance dans les 46 États membres du Conseil de l'Europe. Elle est composée de 46 experts indépendants de chaque État membre et de trois observateurs indépendants d'États observateurs auprès du Conseil de l'Europe.

Les Nations Unies ont choisi le 21 mars pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en 1966, en mémoire des 69 personnes tuées six ans auparavant à Sharpeville (Afrique du Sud) lors d'une manifestation pacifique contre le système de l'apartheid.